

Ajournement

tout prendre avantageux ou désavantageux pour les Canadiens. Je demande aux députés de se souvenir qu'à cause de notre participation au NORAD, les troupes canadiennes ont été entraînées dans une décision qui, même pendant une période brève, a accru les tensions mondiales sans que les chefs politiques aient quoi que ce soit à dire. Il n'y a pas eu de consultation avant les faits mais seulement avis après coup et cet avis ne venait pas de l'officier canadien supérieur du NORAD qui aurait dû être au courant de la situation presque immédiatement, étant le subalterne d'un général américain.

Je pense que le mieux est de citer des extraits du «Rapport minoritaire des membres néo-démocrates du comité des affaires extérieures et de la défense nationale sur le NORAD». On dit notamment dans ce document:

Nous n'acceptons pas la recommandation du comité voulant que le Canada renouvelle l'accord NORAD, même pour une période limitée de deux ans. A notre avis, le Canada devrait profiter de l'expiration de l'accord NORAD pour le laisser mourir de mort naturelle. A toutes fins pratiques, l'accord est bel et bien mort, et il serait plus convenable de l'enterrer que de tenter de le maintenir en vie...

Évidemment, un retrait de NORAD en disant que nous ne voulons pas traiter avec les Américains nous causerait des difficultés. Cependant, si nous démontrons, ce qui est tout à fait possible à notre avis, la nécessité d'un nouveau cadre à la collaboration canado-américaine pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord, ainsi que la désuétude de l'organisation, nous pensons que c'est insulter les Américains que de leur prêter des sentiments de rancune et de supposer qu'ils nous forceront la main en nous refusant leur collaboration sur le plan économique pour cette raison.

Comme nous l'avons dit, nous pensons qu'une telle timidité de la part du Canada est déplacée et constitue une menace à l'indépendance du pays.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je répondrai brièvement aux trois points soulevés par le député de Selkirk (M. Rowland). Le chef de l'état-major de la Défense a fait preuve d'un jugement excellent. Les troupes canadiennes n'ont officiellement été impliquées d'aucune manière dans les événements en question. Troisièmement, comme je l'ai soutenu ici même, au comité et dans un entretien avec le député, l'accord NORAD est un atout pour le Canada et le monde libre, non une servitude. Toutefois, je conviens avec le député qu'une communication exacte, complète et rapide entre le chef d'état-major des forces armées canadiennes et moi, à titre de ministre de la Défense nationale, est d'importance vitale. Je dois aussi dire que nous sommes des êtres humains et qu'il ne nous est peut-être pas toujours possible de tout prévoir. Chacun de nous a ses responsabilités, et il lui appartient d'exercer son jugement pour déterminer ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Si je puis philosopher un peu, je crois qu'aucun ensemble de règles ou de règlements ne pourra jamais remplacer tout à fait le jugement personnel.

Comme le député l'a souligné et comme la Chambre le sait, les événements ont clairement démontré que dans les circonstances particulières qui nous occupent, le jugement personnel du chef de l'état-major de la défense a été excellent. Je tiens à lui réitérer ma confiance la plus entière. Mais à supposer qu'à l'avenir les événements ne soient pas évalués de façon aussi correcte, j'ai instauré aujourd'hui des procédures en vertu desquelles le chef d'état-major devra désormais m'aviser d'office et de toute urgence chaque fois qu'il apprendra que les États-Unis ont changé le régime d'alerte pour leurs forces armées, même

[M. Rowland.]

si cela n'a aucune incidence sur le régime d'alerte des Forces armées canadiennes.

Une voix: Bravo!

M. Richardson: Par ailleurs, pour répondre à la question du député, je tiens également à confirmer que les renseignements reçus le 24 octobre, juste avant minuit, dans la 22^e région Norad, à North Bay, ont été reçus en même temps par le quartier général de la Défense nationale à Ottawa et qu'ils ont ensuite été relayés à l'officier spécialiste de l'armée de l'air qui, lui, en a immédiatement rendu compte au Centre des opérations du quartier général de la Défense nationale. Selon ces renseignements, les Continental Aerospace Defence Command Forces des États-Unis avaient reçu instruction de passer à une phase plus avancée d'alerte, plus précisément Defence Condition III.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je sais que tout cela est fort intéressant, mais le ministre a épuisé son temps de parole. Tout ce que je puis faire, c'est de demander aux députés...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Poursuivez!

M. Richardson: Trente secondes?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Accordé!

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Voilà qui n'est pas réglementaire!

M. Richardson: Vu que les troupes canadiennes de défense n'étaient pas impliquées, j'ai tout lieu de croire que l'élément canadien a pris toutes les dispositions requises dans cette alerte des États-Unis.

LES PENSIONS—DEMANDE D'INCLUSION DES MILITAIRES RETRAITÉS DANS LE PROGRAMME DE RELÈVEMENT

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, puis-je savoir s'il me reste sept minutes à parler? Merci.

Si j'engage ce débat ce soir c'est en raison de deux questions que j'ai portées au *Feuilleton* après l'adoption du bill C-220. Il y a d'abord la question n° 3206, qui figure aux pages 8663 et 8664 du hansard. Je demandais au ministre de la Défense nationale ce qui suit:

1. En date du 15 novembre 1973, combien de militaires retraités reçoivent des pensions?

2. Combien auront droit à une pension rajustée après le 1^{er} janvier 1973, à la suite de la modification apportée à la Loi sur la pension de la Fonction publique et notamment à la partie de la loi connue sous le nom de règlement 85?

Il m'avait répondu que 40,687 militaires retraités touchent actuellement une pension et que 1,487 d'entre eux recevront l'augmentation. C'est là une nouvelle plutôt alarmante, si l'on considère la publicité accordée au bill C-220 et à ce qu'il allait faire pour combattre la hausse du coût de la vie, que de découvrir qu'il ne va s'appliquer qu'à 3.6 p. 100 des gens pour qui on projetait de rendre la vie plus facile.

● (2220)

Cela m'a porté à poser une autre question, comme le rapporte le hansard à la page 8798, dans laquelle je répétais la réponse que m'avait faite le ministre de la Défense nationale, révélant que seule cette infime proportion de militaires à la retraite allait bénéficier de cette hausse. J'ai demandé au président du Conseil du Trésor: